RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSAM
École nationale supérieure d'architecture Montpellier | La Réunion

FICHE DE POSTE ENSA Montpellier

REF : ENSAM 2024 N°4 _ VT-UPU_ MCFA (320 h)

Intitulé du poste : **Maître(esse) de conférences associé(e)** Groupe de Disciplines/Discipline : **VT-UPU** Nature du contrat : contrat à durée déterminée Date de début du contrat : 01/09/2024 Durée du contrat : 1 an Nombre d'heures : 320 h équivalent TD	*Catégorie statutaire :* **A** *Corps :* **Maîtres de Conférences Associé** *Domaine(s) fonctionnel(s)* **: *Enseignement supérieur et recherche*** *Emploi(s) type(s) :* ***Enseignant(e) chercheur(euse)***

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM)
179 rue de l'Espérou – 34 090 Montpellier cedex 5

Missions et activités principales :
Charges pédagogiques (enseignements à assurer par cycle de formation, nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants) :
Dans la continuité des grilles pédagogiques de l'ENSAM, le poste à pourvoir pour le 1er septembre 2024 correspond à un **temps plein d'enseignement dans les cycles licence et (ou) master, soit 320 heures équivalent TD**, non comprises les autres obligations telles que le contrôle et évaluation des connaissances et acquis, la coordination pédagogique, la participation aux concertations des instances et la valorisation des actions et travaux des étudiants au sein de l'école.

Descriptif du poste
L'ENSAM recrute un(e) enseignant(e), porteur(se) du titre d'architecte. Il(elle) interviendra dans la discipline Ville et Territoires – Urbanisme et Projet Urbain (VT-UPU) dans les différents cycles de la formation initiale et de la formation professionnelle continue des architectes, de la licence au doctorat, ainsi qu'en formation HMONP ou formations spécialisées.
Il(elle) démontrera son expertise dans le domaine de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine, au travers d'activités confirmées et reconnues (publications, conférences, œuvres ou pratiques).
Cette compétence sera nécessairement renforcée et étayée par un lien potentiel et clairement identifié avec la recherche.
La proposition pédagogique demandée dans le cadre de la candidature devra expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques engagées dans sa pratique professionnelle et sa participation potentielle à des activités de recherches au regard de la discipline VT-UPU et donc du projet, ainsi qu'au regard de celles développées dans les Domaines d'Études de master (DEM) croisant les axes stratégiques et scientifiques de l'ENSAM.

Charges pédagogiques en général
L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) rejoindra les équipes pédagogiques de l'ENSAM. Il/elle organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existantes en application des programmes de l'ENSAM. L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) aura spécifiquement la charge et la responsabilité des enseignements suivants :

⇨ **Licence**
Dans le cadre de l'enseignement du projet en studio d'architecture, il ou elle participera au co-encadrement d'un studio de licence. Il ou elle assurera le suivi des projets des étudiants ou étudiantes en collaboration avec l'équipe pédagogique de son unité d'enseignement du projet architectural coordonné par les responsables de licence.
Selon les propositions pédagogiques éventuelles à présenter lors de l'entretien, il ou elle pourra également être amené à dispenser des heures de cours pour des groupes restreints ou sous un format de cours magistraux.

Positionnement potentiel visé pour ce poste :
- Responsabilité potentielle d'un groupe de projet en Licence et réalisation de cours théoriques de la discipline selon les modalités du programme pédagogique (80 heures minimum).

⇨ **Master**
En cycle Master et en fonction de son expérience d'enseignement, il ou elle pourra intervenir au sein des studios et séminaires selon les besoins, des domaines d'études en fonction de ses services antérieurs, il ou elle, pourra participer à l'Encadrement de PFE et du Mémoire

⇨ **Master (suite)**

Dans le cadre des domaines d'études, les charges pédagogiques comportent :

* Participation aux divers enseignements du DEM de l'ENSAM que le candidat aura rejoint
* Implication dans les ateliers de projet S7 à S10

Positionnement potentiel dans le DEM visé pour ce poste :

=> DEM « HABITER » (120 heures environ au total)
* Intégration dans les équipes du DEM HABITER (principalement coresponsabilité du S09)
* Direction d'études et/ou participation au PFE

=> DEM « ZERO » (80 heures minimum au total)
* Intégration dans les équipes du DEM ZERO (principalement S09-S10)
* Codirection d'études PFE-Mémoire (DEM ZERO)

Charges de tutorat et/ou de mentorat

Dans le cadre des modalités du programme pédagogique, il (elle) devra potentiellement assurer des charges de tutorat et/ou de mentorat parmi celles dispensées dans l'établissement :
- direction d'études du rapport d'études des licences
- direction d'études du rapport d'activités des FPC
- direction d'études du mémoire des masters
- direction d'études de l'Habilitation à Maitrise d'œuvre en Nom Propre
- tutorat de type : stages, mobilités internationales, césure, autres

Charges scientifiques

Aucune charge scientifique obligatoire.

Autres activités

Au-delà des 320 heures de face à face pédagogique avec les étudiants, l'enseignant ou l'enseignante recruté sera, en tant que maître de conférences associé, sollicité dans le cadre de ses obligations de services pour : les séminaires pédagogiques, les réunions de coordinations, le contrôle de connaissances, la participation aux jurys, la production de documents pédagogiques, la journée des entretiens d'admission des étudiants en mai 2025, la journée portes ouvertes en février 2025, et autres évènements ou partenariats liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école. Implication obligatoire aux différents comités et instances dédiés au bon fonctionnement de l'école

Capacité à organiser des visites de sites ou des voyages pédagogiques.

Ces engagements dans l'école, pour d'autres activités que l'enseignement à proprement parlé, sont attendus en tant que conditions obligatoires à l'intégration du candidat à l'équipe enseignante, ainsi qu'à son éventuelle reconduction.

Perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école et aux décrets en vigueur sur les études d'architecture :

Ces enseignements s'inscrivent dans le **programme pédagogique de l'ENSAM** habilité par l'HCERES dans sa campagne 2019-2020 et du **projet d'établissement** reposant sur les trois axes « **méridionalité** », « **déjà-là** » et « **santé** ».

L'enseignant ou l'enseignante devra participer à la progressivité du champ concerné en licence et en Master. Il est indispensable qu'il ou elle ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en « atelier », ainsi qu'une expérience didactique d'encadrement et de suivi d'étudiants similaire à celles demandées.

Les charges pédagogiques des enseignants du champ TPCAU évoluent en fonction des changements apportés collectivement aux programmes pédagogiques des différentes formations de l'ENSAM.

Un fort investissement de la part de l'enseignant ou enseignante recruté(e) dans les réflexions sur l'évolution de ces volets stratégiques de l'école est donc indispensable. De plus, une participation aux activités scientifiques de l'école sera attendue. Toute contractualisation du candidat dans des activités de recherche ou des partenariats spécifiques devra être énoncé dès l'entretien.

Conditions particulières d'exercice (autres informations)

Les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences associés sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences associés à temps plein des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

- *1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes.*

Pour rappel le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures pour un temps plein.

1) Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant(e) recruté(e) sera un(e) architecte praticien(ne) pouvant justifier d'un dossier d'œuvre orienté vers une démarche de qualité intégrant une démarche contextuelle et la prise en compte des enjeux et risques environnementaux, climatiques et sociétaux.

Un retour critique sur sa propre pratique de recherche et de maîtrise d'œuvre pour construire son enseignement et ses activités scientifiques sera très apprécié**.**

Toute approche mêlant des exercices sensibles et constructifs de l'enseignement sera appréciée pour introduire les dimensions temporelles et complexes du projet à l'opposé de la production d'objets finis et isolés (maquettes d'étude, de dimensionnement, de matériaux, expérimentations in-situ, etc…)

Enfin, un positionnement par rapport aux enjeux et problématiques qui encadrent les pratiques architecturales sera attendu.

Compétences personnelles souhaitées :

* Capacité à travailler durablement et de manière concertée avec un groupe d'enseignants ou enseignantes.
* Intérêt marqué pour la pédagogie, la transmission culturelle et les approches cognitives.
* Pratique architecturale attentive aux matériaux et modes constructifs biosourcés et géosourcés.
* Bonne connaissance des outils liés aux nouvelles technologies.
* Une expérience significative dans le monde professionnel (dans le domaine de l'architecture, du paysage ou de l'urbanisme).
* Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux, des études ou de recherches (publications, colloques, expositions). Sur ce dernier point, les candidats ou candidates sélectionné(e)s se verront attribuer des missions à remplir obligatoirement durant la durée de leur service. Ces missions seront directement intégrées à un calendrier lié aux besoins de l'école et réalisées en plus des heures d'enseignement.

Savoir-faire :

* Habilité pédagogique à transmettre de manière didactique les compétences présentées dans la rubrique précédente aux étudiants ou étudiantes.
* Capacité à amener l'étudiant ou l'étudiante à penser les cultures architecturales.
* Le projet n'est pas un acte individuel isolé, il est le résultat d'une somme de savoirs complexes. Il interroge l'ensemble des champs disciplinaires enseignés à l'école. Une capacité à décloisonner les savoirs sera appréciée.
* Maîtrise d'une langue étrangère fortement appréciée.

Savoir-être (compétences comportementales) :

* Avoir des **capacités d'écoute bienveillante** et de soutien auprès des étudiants et étudiantes des premières années, de résilience et d'adaptabilité pour accompagner les étudiants et étudiantes porteurs de projets.
* Sens du travail en **équipe académique et animation de projets** transversaux dans un esprit collectif.
* Être motivé pour s'investir dans la vie de l'établissement (implication dans les instances, les projets innovants, disponibilité, …).
* Faire preuve d'autonomie et d'initiative pour être force de proposition et de valorisation de l'école.

2) Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire…)
Non requis

3) Diplômes ou expériences professionnelles souhaitées : précisions au regard des spécificités du profil

L'ENSAM a la volonté de recruter un(e) architecte porteur(e) du titre ; de préférence architecte-urbaniste praticien et disposant de titres, distinctions, diplômes ou qualifications permettant d'établir la reconnaissance de sa production d'œuvres et d'études, de ses qualités, dans la diversité des formes possibles.

La possession d'un doctorat ou l'affichage par le(la) candidat(e) de la préparation d'un doctorat seraient fortement appréciés.
Des liens forts entre sa pratique professionnelle et le champ disciplinaire, ainsi qu'une pratique professionnelle indépendante en tant qu'auteur et ou co-auteur, publications et reconnaissance professionnelle de sa production ; sont attendus.

Capacités et aptitudes :
* Capacité à développer une réflexion affirmée sur ses processus de création, de conception, sur la fabrication.
* Capacité d'articulation entre les deux activités d'enseignement et pratique professionnelle.
* Disposer d'une solide expérience dans le champ de l'urbanisme opérationnel.
* Disposer d'une forte expérience de mise en dialogue des différents acteurs du projet urbain.
* Connaissance des dispositifs réglementaires de fabrication de la ville.

Spécificités au regard des DEM concernés :
* De préférence engagé(e) dans la recherche et potentiellement familier du domaine de la recherche-création.
* Une véritable maîtrise des questions relatives à l'échelle urbano-architecturale sera appréciée.
* Une expertise liée à la question du logement est attendue.

4) Diplôme ou conditions obligatoires
* Rappel du décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants.
Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maitre de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- *1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maitre de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;*
- *2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associes, au 1° de l'article 48 du même décret ; Être titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches.*

- *3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.*

Les professeurs et maîtres de conférences associées recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.
Les professeurs et maîtres de conférences recrutées à mi-temps doivent exercer une activité professionnelle principale hors enseignement.

Environnement professionnel :

L'ENSAM compte, en 2023-2024 un effectif de 840 étudiants à Montpellier dont 600 en cycles de licence et master, 150 en HMONP, 22 en formation professionnelle continue, plus de 30 en post-master, et une dizaine de doctorants.
Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture et de toutes les disciplines qui y concourent, est structuré autour d'une progressivité de sujets et d'approches différentes sur chaque semestre (initiation au projet architectural, « habiter » la maison, les territoires, les équipements et espaces publics, « habiter ensemble » autour des nouveaux usages).
Dans le cycle master, il est structuré autour de différents domaines d'études : « DEM ZERO » ; « Habiter », « Littoralité », « Métropole du Sud », « Ici & Maintenant », et « Situation(s) » dont certains sont en cours de réorganisation pédagogique.
A ces domaines d'étude sont associés des séminaires thématiques distinctifs ou croisés en tant que lieux d'initiation à la recherche et d'autres expérimentations intensives libres.
Sur certains semestres, ils pourront être adossés aux axes de recherche du laboratoire LIFAM et encadrés par des chercheurs enseignants titulaires.

Présentation des activités de recherche scientifique du Lifam :
Les recherches menées au sein du LIFAM portent sur les réponses architecturales, urbaines, paysagères aux nouvelles conditions de pensée et de pratique imposées par les dynamiques de l'innovation.
Ces recherches sont mises en œuvre à travers deux axes pluri- et transdisciplinaires. Le premier axe, Espaces-Temps et interactions interroge le devenir des formes architecturales, urbaines et paysagères ; le deuxième axe, Représentations, modélisation et conception, explore les processus d'élaboration de ces formes.

Liaisons hiérarchiques :
Le Directeur de l'ENSAM.

Liaisons fonctionnelles :
L'ensemble des directions sectorielles de l'établissement

Qui contacter ?

Informations :
D'ordre pédagogique :
Isabelle AVON, Directrice par intérim des études, de la pédagogie et de la recherche :
isabelle.avon@montpellier.archi.fr
Stéphane BOSC, Président du CPS-R : stephane.bosc@montpellier.archi.fr

D'ordre administratif : Alexandra LE PAPE, cheffe du service des RH :
alexandra.lepape@montpellier.archi.fr

Envoi des candidatures UNIQUEMENT PAR COURRIEL
A l'attention du Service des ressources Humaines de l'ENSA de Montpellier : service-rh-mcfa@montpellier.archi.fr

Rappel des conditions de recrutement :
Le candidat doit impérativement remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :
- Justifier au 1er janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de 3 ans dans les 5 dernières années qui précédent le 1er janvier pour les Maîtres de conférences associés (MCFA)
- Ou détenir les diplômes suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches (HDR)
- Ou détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le CNECEA.

Les Maîtres de conférences associés recrutés à mi-temps plein doivent justifier de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle (hors enseignement) en rapport direct avec la discipline enseignée lui permettant de disposer de moyens d'existence régulier.
Les Maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Documents à fournir pour le dossier de candidature :

- Copie du titre ou du diplôme exigé
- Tout document permettant de justifier d'une activité principale et rémunératrice (avis d'imposition et/ou bulletins de salaire)
- Lettre de motivation,
- Note pédagogique avec un positionnement général vis-à-vis de l'enseignement Ville et Territoires au sein de l'ENSAM et un positionnement au regard de la fiche de poste,
- Curriculum vitae détaillant en quelques pages :
  - Les références en matière d'expérience professionnelle
  - Les expériences pédagogiques

Date limite de remise du dossier version électronique : <u>Mercredi 17 juillet 2024 à minuit</u>

Date des auditions : Mardi 3 septembre ou mercredi 4 septembre 2024.